



ICI.

LÀ-BAS.

PARTOUT.



GREATER MONCTON INTERNATIONAL AIRPORT  
AÉROPORT INTERNATIONAL DU GRAND MONCTON

RAPPORT ANNUEL 2012

**VISION** Être l'aéroport de choix du Canada atlantique.

**MISSION** L'atteinte de l'excellence dans la croissance et l'exploitation d'un aéroport sécuritaire, efficace, accueillant et rentable avec un sentiment distinctif d'appartenance (locale).

**VALEURS** Garantir un environnement sécuritaire.

Offrir un excellent service en encourageant la sensibilité aux besoins des clients, la formation et la collaboration avec le personnel, la collectivité et les partenaires commerciaux.

Exploiter l'aéroport de façon professionnelle et entrepreneuriale, de façon transparente et dans le respect de l'éthique.

Assurer l'efficacité et la rentabilité de l'aéroport.

Maintenir notre engagement à établir des partenariats d'affaires fructueux.



# TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente du Conseil	2
Message du président-directeur général	4
Rapport sur les opérations	6
Aperçu sur les activités de marketing et de développement	8
Comités du Conseil d'administration	12
Conseil d'administration de la DAIGM Inc.	14
Initiatives stratégiques	16
Examen des finances	17



# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

L'année 2012 a encore été à la fois exigeante et passionnante pour l'Aéroport international du Grand Moncton (AIGM) et son Conseil d'administration. Que ce soit avec des projets d'expansion en cours comme le prolongement de la piste 06/24 à 10 000 pieds, la recherche de nouveaux clients et d'un service de fret aérien ou la mise à jour de politiques et de règlements, le Conseil d'administration de la Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton (DAIGM) et son équipe de direction n'ont pas chômé durant l'année. Les résultats positifs touchant le nombre final de voyageurs et le tonnage de fret – un nouveau record pour cette dernière catégorie – en sont la preuve. Les résultats financiers obtenus sont importants, également. Une fois de plus, les revenus de l'AIGM pour 2012 ont été très positifs, avec un BAIIA de 6,3 M\$.

Tous les comités du Conseil d'administration (Comité de direction, Comité de vérification, Comité environnemental, Comité de gouvernance et de planification stratégique) ont travaillé d'arrache-pied tout au cours de l'année pour assurer une surveillance adéquate des activités aéroportuaires, tout en conseillant la direction sur

les questions relevant des politiques. Dans le cadre des travaux des comités, le Conseil a révisé ses règlements en 2012 afin qu'ils reflètent mieux la réalité d'aujourd'hui, en matière de compétences personnelles exigées de temps à autre. Conformément au bail foncier, ces amendements ont été transmis au ministre des Transports et l'approbation a été reçue le 13 décembre 2012.

Le Conseil d'administration a également tenu une séance de planification stratégique le 7 juin 2012. Il s'agissait de la révision continue et mise à jour triennale des principaux objectifs stratégiques qui avaient été établis à la séance de 2009. On y a regroupé les objectifs en quatre grandes catégories et mis à jour l'analyse SWOTCH mais, dans l'ensemble, tous les buts fixés à la réunion de 2009 restent valables. Le Comité de planification stratégique mérite toutes nos félicitations pour son travail d'organisation de cette séance stratégique.

En 2012, le Conseil d'administration a dû dire au revoir à deux de ses membres : M. George Cooper, le président sortant de la DAIGM et Mme Kathy-Ann Leger, la représentante syndicale au Conseil. M. Cooper quittait après quatre ans

# « L'année 2012 a encore été à la fois exigeante et passionnante »

de bons et loyaux services à la présidence, et nous leur adressons à tous les deux nos sincères remerciements pour leur dévouement envers l'aéroport et la collectivité régionale qu'il dessert. Leurs remplaçants sont Mme Diane Cormier et M. Shane Esson. Les compétences qu'ils apportent seront certainement très utiles dans l'atteinte de notre vision, qui est de devenir l'aéroport de choix du Canada atlantique.

De nombreuses organisations, aussi bien politiques que commerciales, de même que des personnes faisant partie ou non de l'organisation aéroportuaire, ont contribué à notre succès de l'an dernier. À tous ces gens des collectivités desservies par notre aéroport, au nom du Conseil d'administration j'adresse un très sincère « Merci » pour votre soutien indéfectible et votre fidélité à l'AIGM.

*Kim A. Wilson*

Kim Wilson  
présidente

Kim Wilson,  
présidente du Conseil  
d'administration de la DAIGM



# MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année qui vient de s'écouler a encore été très satisfaisante pour l'AIGM, malgré un certain nombre de défis, dus à la conjoncture économique et à l'activité humaine. En dépit, entre autres, d'une économie mondiale attaquée sur plusieurs fronts depuis 2012 et de problèmes environnementaux (archéologiques) liés à notre projet de prolongement de la piste, l'aéroport a réussi à dépasser la marque des 615 000 voyageurs, alors que le fret aérien s'est maintenu au niveau de l'an dernier. Il s'agit d'un nouveau record en ce qui concerne le nombre de voyageurs!

La principale initiative entreprise en 2012 a été le début du projet de prolongement de la piste 06/24. Au terme de ce projet, la piste de 10 000 pieds fera partie intégrante des plans de l'aéroport pour le développement de cette région en port de transbordement de marchandises entre le nord-est des États-Unis, l'est du Canada et l'Europe centrale. Le projet devrait être terminé à l'automne 2013. Nous avons eu aussi le plaisir d'accueillir, en 2012, les activités de la plateforme aérienne d'UPS. Maintenant que UPS, Purolator et FedEx ont fait de l'AIGM leur plateforme régionale, il n'y a plus de doute que l'AIGM est véritablement l'aéroport de fret aérien le plus achalandé du Canada atlantique.

En 2012, les revenus sont passés à 15,4 M\$ par rapport à l'an dernier, alors que les dépenses n'ont augmenté qu'à 13 M\$. Le total des immobilisations s'élevait à 15 M\$, dont la majeure partie représentait 12,7 M\$ pour le prolongement de la piste. Le Fonds d'améliorations aéroportuaires, qui a amassé 5,5 M\$ en 2012, a

servi à couvrir les frais du projet. Il a aussi servi à continuer à rembourser la dette liée à l'aérogare. Sur le plan strictement opérationnel, la plus importante acquisition d'immobilisations a été une souffleuse/déneigeuse à grande vitesse, d'une valeur de 1 M\$.

Le nombre de vols vers les destinations soleil a continué d'augmenter en 2012 par rapport aux années précédentes. L'augmentation de la fréquence du service transfrontalier à destination des États-Unis, de même que la collaboration avec l'Aéroport international de St. John's pour offrir une liaison directe sans escale St. John's – Moncton, demeureront une priorité en 2013, tout comme elles l'étaient en 2012. D'autres activités de marketing comprenaient l'expansion du Club YQM, un programme affinitaire destiné aux grands voyageurs fidèles à l'AIGM, de même que des campagnes de publicité visant d'autres régions de la province et des programmes de formation sur le service à la clientèle SuperAccueil® pour tous les employés de l'aéroport.

Les relations patronales-syndicales sont demeurées harmonieuses au cours de cette période, alors qu'une convention collective de cinq ans a été signée au début de 2012. Tous les intervenants dans ce processus peuvent à juste titre ressentir une grande fierté devant les résultats positifs obtenus.

# « L'année qui vient de s'écouler a encore été très satisfaisante pour l'AIGM »

Reconnaissant le rôle important que joue la population régionale dans notre succès continu, l'AIGM a placé au premier plan la participation de la collectivité dans sa réflexion tout au long de 2012. Des événements et des causes comme le Festival Frye annuel, Patinage Canada et Centraide, et plusieurs autres causes dignes d'intérêt, ont été appuyés en 2012. L'AIGM a ainsi contribué près de 15 K\$ en « retour » à la collectivité.

Enfin, nous avons dû dire au revoir à notre directeur de l'administration et des finances, M. Chris Ryan, CA, en avril 2012. M. Ryan a accepté le poste de vice-président des finances à l'aéroport de Nassau, aux Bahamas, un autre aéroport géré par la société Vantage. Il est remplacé par Mme Natasha Ostaff, CA, qui est arrivée du Moncton Flight College en juin 2012. Mme Sara Rachul s'est également jointe à l'équipe et occupe les postes de commis comptable, d'adjointe administrative au PDG et secrétaire du Conseil d'administration.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage à de nombreuses personnes, notamment les membres du Conseil, Vantage Airport Group, la direction et le personnel de l'aéroport, nos bénévoles extraordinaires, les locataires, les conseils communautaires, les organismes d'affaires et, surtout, les clients fidèles qui ont fréquenté nos installations, pour l'année remplie de succès que nous avons connue. Merci à tous!



*Rob Robichaud*

Rob Robichaud,  
président-directeur général





## REMISE EN ÉTAT DE L'AÉROPORT – PHASE III

La dernière année de notre projet triennal de remise en état de l'aéroport a pris fin avec le prolongement de l'aire de trafic V. Cette aire de trafic est principalement utilisée par Kelowna Flightcraft et Morningstar, qui sont les transporteurs de Purolator et de FedEx, respectivement. Morningstar s'est dotée d'appareils d'une plus grande capacité, en passant du 727 au 757 de Boeing, et la plus grande aire de trafic améliorera la sécurité et l'efficacité de la manœuvre de ces plus gros appareils.

## PROLONGEMENT DE LA PISTE


L'AIMG a entrepris la construction du prolongement de la piste 06/24. Ce prolongement fera passer la piste, actuellement de 1 875 mètres, à 3 048 mètres et comprendra une voie de circulation partielle parallèle. Les services de Modern Construction de Moncton ont été retenus pour la construction après un processus d'appel d'offres concurrentiel. Financé partiellement par les gouvernements fédéral et provincial, la construction du projet a débuté en mai après d'avoir passé l'étape de l'examen préalable en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Comme le prolongement de la piste comportait la perte de zones humides, on a fait appel à Canards Illimités Canada pour identifier, restaurer et surveiller les nouvelles zones humides conformément au ratio de remplacement de 2 pour 1 exigé par le gouvernement fédéral. C'est ainsi qu'environ 17 hectares de nouvelles zones sont restaurés par Canards Illimités Canada.

Les travaux de construction, qui se sont poursuivis tout l'automne, consistaient à niveler, à retirer les matériaux de remblai non appropriés, à installer un ponceau afin de laisser s'écouler le ruisseau Crooks et à compléter la voie de circulation F à partir de l'aire de trafic VIII jusqu'au seuil de la piste 06/24 actuelle. La période ciblée pour l'achèvement de ce projet est l'automne 2013.

## EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

L'Aéroport international du Grand Moncton a reçu au mois d'octobre sa première balayeuse-souffleuse Boschung. Cet appareil à grande vitesse améliore l'efficacité de l'enlèvement de la neige et de la glace sur les surfaces côté piste. Ce puissant engin permettra à l'équipe au sol d'assurer un entretien efficace des surfaces côté piste durant l'hiver, qui est une saison exigeante à cet égard.





# RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS 2012

## PERSONNEL

Nous voulons souhaiter la bienvenue au plus récent membre de l'équipe des opérations de l'aéroport, Will Sutherland, qui s'est joint à nous en septembre en tant que spécialiste de la sûreté et de la sécurité. Nous voulons également mentionner la retraite de James Fahey, prise en juillet dernier après 31 ans de service, et celle de Jim Paterson, prise en janvier 2012 après 36 ans de service. Merci à vous deux pour votre dévouement, votre loyauté et votre bon travail pendant toutes ces années !



# APERÇU SUR LES ACTIVITÉS DE MARKETING ET DE DÉVELOPPEMENT

## L'ANNÉE EN QUELQUES CHIFFRES

Nous avons terminé 2012 avec une augmentation importante du nombre de clients, soit plus 6 %, pour un total de 615 085 passagers (par rapport à 579 329 en 2011), établissant ainsi un nouveau record. En ce qui concerne le fret, les chiffres ont resté stables : les volumes sont de 22 832 tonnes métriques, par rapport à 22 760 tonnes métriques en 2011.

## EXPANSION DES SERVICES AÉRIENS

La croissance du trafic aérien résulte de l'excellente saison 2012 pour les vols hivernaux à destination du sud, mais surtout des vols qu'offrent nos partenaires aériens, comme Air Canada Express qui assure le plus de vols vers les grands centres canadiens, ainsi que Porter, WestJet et United, qui constituent l'épine dorsale du trafic aérien à partir du Grand Moncton.

Vacances Sunwing a ajouté à ses destinations soleil, en 2013, Varadero, à Cuba, et Vacances Transat a ajouté la Riviera Maya, au Mexique.

Il y a eu une augmentation importante du nombre de vols nolisés, puisque le nombre de vols effectués chaque semaine par Flair Air et Canadian North, pour les travailleurs du secteur pétrolier (principalement en Alberta), a doublé. L'augmentation des vols engendre donc plus de possibilités de revenus pour le stationnement.

## CENTRE DE TRI DE UPS À L'AÉROPORT

L'AIGM est heureux d'annoncer un partenariat prometteur entre United Parcel Services (UPS) et SkyLink Express.

UPS a commencé en avril ses services de collecte et de livraison dans le Grand Moncton. Outre la couleur brune et célèbre de ses camions et uniformes, UPS apporte avec elle sa réputation de fiabilité ainsi qu'un réseau mondial de personnes et d'entreprises.

## DÉVELOPPEMENT DU FRET

L'AIGM a connu, en avril, en tant que centre logistique d'excellence dans le Canada atlantique, son premier vol de transport de marchandises transatlantique, grâce à Cargojet, en partenariat avec l'Aéroport Cologne-Bonn. Ce partenariat économique vise à renforcer la coopération économique entre ces deux aéroports et les régions qu'ils desservent, en développant des marchés mutuellement bénéfiques.

Même si les opérations de Cargojet n'ont duré que deux mois, de nombreuses leçons ont été apprises et serviront à l'AIGM dans ses futurs projets. Le second objectif est de mettre à profit la coopération des deux aéroports pour créer ensemble des opportunités afin d'accroître la prospérité économique ainsi que développer des projets communs et des activités pour favoriser le développement de liens internationaux se rapportant au transport des marchandises.

## SYMPOSIUM FRET AÉRIEN ET LOGISTIQUE 2012

Le Symposium fret aérien et logistique 2012, organisé par l'Aéroport international du Grand Moncton, a eu lieu en septembre, à l'hôtel Delta Beauséjour de Moncton. Michael Campbell, de Transports Canada, Gair Maxwell, auteur, Cristina Falcone, UPS Canada, ainsi que Greg Lindsay, auteur de Aerotropolis, ont chacun fait un discours.

Les forces de la mondialisation ont radicalement transformé le commerce mondial par l'ouverture des économies et en alimentant la demande des consommateurs comme jamais auparavant. Le progrès nous a permis d'investir dans toutes sortes d'infrastructures et de les développer afin de soutenir l'explosion du commerce mondial. Le besoin croissant entre partenaires commerciaux pour que les biens soient acheminés plus rapidement et à des coûts moins élevés résulte donc de l'amélioration des infrastructures et des services de soutien.

Le Symposium fret aérien et logistique 2012 a permis à des conférenciers de renom de vous présenter les nouvelles tendances dans le domaine de la logistique de fret aérien, et a donné à tous les participants l'occasion de faire du réseautage.

## PRIX DÉCERNÉS À L'AIGM

L'Aéroport international du Grand Moncton est le lauréat d'un prix de reconnaissance aux entreprises de la part de l'Association de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick (AITNB) pour sa participation au programme de formation SuperAccueil® lors de la saison 2012. Le programme de reconnaissance aux entreprises vise à reconnaître les organisations qui ont fait de la formation une composante intégrale de leur plan d'affaires. Il est essentiel d'investir dans la formation du personnel et de valoriser le perfectionnement professionnel, et nous sommes fiers que notre engagement à créer un service de qualité supérieure ait été reconnu.

Les prix de reconnaissance 2012 ont été décernés en mai, à l'occasion du Gala du Prix Pionnier, dans le cadre de la conférence annuelle 2012 de l'AITNB qui a eu lieu à l'hôtel Delta Brunswick, à Saint John, au Nouveau-Brunswick.

L'AIGM a également reçu, en mai 2012, le prix de distinction 2012 du Club de transport de Moncton. Cet honneur a été décerné à Jacques Fournier pour les efforts qu'il a déployés au cours de la dernière année en matière de développement du fret.





## CLUB YQM

Notre première année du programme d'affinité aéroportuaire est, en tant que projet pilote, très réussie; et cette année, nous avons étendu l'adhésion à 70 membres. Voici ce qu'un des membres fondateurs pense de ce programme :

*« J'adore le Club YQM. Il est axé sur les gens comme moi qui voyagent beaucoup, pour affaires ou pour le plaisir. J'apprécie beaucoup l'accès facilité au stationnement et la possibilité de dire à l'AIGM ce que je pense. J'aime également pouvoir représenter la région et porter mon épinglette. Je disais justement à un client la semaine dernière à quel point notre aéroport est fantastique. »*

– Carol Chapman,  
présidente et  
directrice générale, C2  
Communications et  
membre fondatrice du  
Club YQM.

## LES CARTES NEXUS MAINTENANT ACCEPTÉES À L'AIGM

Bonne nouvelle pour les détenteurs d'une carte NEXUS! Bien que nous n'offrions pas de précontrôle pour les vols transfrontaliers, vous pouvez maintenant obtenir un contrôle prioritaire à l'AIGM grâce à votre carte NEXUS.

Pour en savoir plus, visitez le site

<http://www.cbsa-asfc.gc.ca/prog/nexus/menu-fra.html>

## GROUPE DUNNE – CONSULTANTS

L'automne dernier, la direction de l'aéroport a changé d'entreprise de gestion de la publicité, délaissant Clear Channel Airports pour retenir les services du Groupe Dunne, situé à Charlottetown, à l'Î.-P.-É. Pour l'instant, le principal changement se rapporte à l'installation de panneaux publicitaires numériques dans l'aérogare.

## CAMPAGNES DE MARKETING

Voici certaines de nos principales campagnes :

- Concours radiophonique Î.-P.-É.
- Concours CTV
- Annonces publicitaires dans les salles de cinéma
- Magazine Saltscapes
- Promotion des destinations vers le sud dans l'aérogare
- Installation de 2 iPads dans l'aérogare pour que les clients puissent participer à des sondages et faire des commentaires

## PARTENAIRES DANS L'EXCELLENCE DES SERVICES

Allant dans le sens de la détermination de l'AIGM de devenir un chef de file quant à l'excellence du service à la clientèle, l'aéroport a lancé en 2008 le programme de formation SuperAccueil®; depuis, 165 employés ont été formés. En 2012, 27 employés, issus de toutes les entreprises partenaires, ont été certifiés. L'objectif de l'AIGM est de devenir une organisation SuperAccueil® reconnue, fournissant des services de classe mondiale à tous les visiteurs.

## RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

La valeur totale des contributions pour ces événements est de plus de 15 000 \$.

Voici l'ensemble des événements et des associations auxquels l'AIGM a fait des dons ou contribué de façon bénévole en 2012 :

- Festival Frye
- Arbre de l'espoir
- Association des policiers du Nouveau-Brunswick
- Literacy Coalition of NB
- SIDA Moncton
- Diabète juvénile
- Centraide
- Fondation des maladies du cœur
- Société canadienne du cancer
- Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, cause du Front commun pour la justice sociale du N.-B.
- Association des anciens combattants de Dieppe
- Société Alzheimer
- Vols d'espoir
- Fais-Un-Voeu
- Fondation Rêves d'Enfants
- Rotary Club International
- Centre de découverte des transports
- Légion royale canadienne
- L'Association des chefs de pompiers du Nouveau-Brunswick
- Musée de Moncton
- Sue Stultz Turkey Drive

## COMMERCE DE DÉTAIL

Principal changement : Royal LePage Atlantique remplace HomeLife Hayes Realty.

En ce qui concerne la location de voitures, la compagnie National appartient à Enterprise Holdings, qui possède également, entre autres, Enterprise Rent A Car. Cela signifie que les passagers peuvent désormais louer un véhicule à ces deux compagnies.

## PERSPECTIVES 2013

Le principal objectif concerne la prestation de services de fret réguliers vers l'Europe et l'Asie ainsi que la création d'une cité du fret.

Côté passagers, nous ciblons la création d'une liaison avec Terre-Neuve, l'ajout d'un service transfrontalier, plus de destinations soleil ou davantage de vols vers les destinations actuelles, ainsi qu'une augmentation de la fréquence pour les liaisons déjà établies.



# COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Six comités permanents se sont réunis sur une base régulière tout au long de l'année, à savoir le Comité de direction, le Comité de vérification, le Comité de développement stratégique, le Comité environnemental, le Comité de gouvernance, de même que le Comité consultatif communautaire. De plus, des comités spéciaux sont formés au besoin.

Le Conseil d'administration de la DAIGM Inc. privilégie une approche de gouvernance selon laquelle le Conseil traite des questions relevant des politiques, alors que le président-directeur général se charge des questions liées à la gestion. En d'autres termes, le Conseil est uniquement responsable de l'élaboration et de la surveillance des politiques de niveau supérieur, alors que l'exécution des affaires courantes venant appuyer les politiques du Conseil relève de l'équipe de gestion. Une politique de surveillance est en place, visant à doter le président-directeur général des outils de surveillance nécessaires aux fins de la conformité aux politiques concernées. Cette politique tiendra le président-directeur général responsable de présenter des rapports périodiques et de prendre les autres mesures jugées pertinentes par le Conseil.

## COMITÉ DE DIRECTION

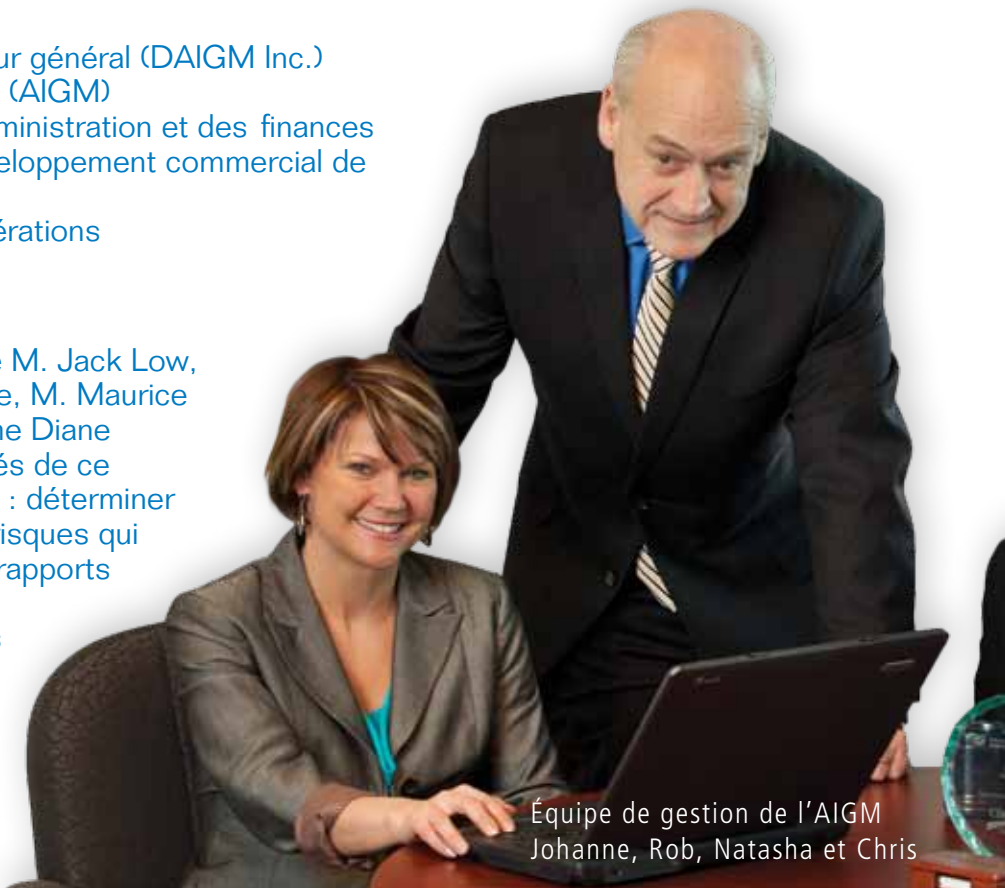
Les membres du Comité de direction sont Mme Kim Wilson, présidente, M. André Pelletier, M. Jack Low, M. Chris Bacich, M. Roland Collette and Mme Karen LeBlanc. L'objectif de ce comité est d'évaluer, de promouvoir et de négocier les affaires de la DAIGM Inc., et ce, entre les réunions ordinaires du Conseil d'administration.

## ÉQUIPE DE GESTION DE L'AIGM

Rob Robichaud	Président-directeur général (DAIGM Inc.) Directeur général (AIGM)
Natasha Ostaff, CA	Directrice de l'administration et des finances
Johanne Gallant	Directrice du développement commercial de l'aéroport
Chris Farmer	Directeur des opérations

## COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification est formé de M. Jack Low, président, ainsi que de M. Robert Price, M. Maurice Richard, M. Christopher Bacich et Mme Diane Cormier. Les principales responsabilités de ce comité sont entre autres les suivantes : déterminer et surveiller la gestion des principaux risques qui pourraient avoir une incidence sur les rapports financiers, surveiller l'intégrité des systèmes de contrôle et du processus lié aux rapports financiers, s'assurer que les vérificateurs externes sont indépendants et vérifier l'exécution de leur travail.



Équipe de gestion de l'AIGM  
Johanne, Rob, Natasha et Chris

## COMITÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

M. Roland Collette, président, M. André Pelletier, M. Chris Bacich, M. Robert Price et M. Brian Baxter composent ce comité, dont le rôle vise à élaborer des politiques stratégiques à l'appui des buts et des objectifs de la DAIGM Inc., ainsi que les outils de surveillance des politiques concernées.

## COMITÉ ENVIRONNEMENTAL

M. Clifford Lavigne, président, M. Gil Meredith, M. Brian Donaghy et M. Brian Baxter forment le comité environnemental, lequel a pour mandat d'établir et de surveiller toutes les politiques concernant les questions environnementales affectant les terrains aéroportuaires.

## COMITÉ DE GOUVERNANCE

Les membres de ce comité sont Mme Karen LeBlanc, présidente, M. Brian Donaghy, M. Clifford Lavigne, M. Gil Meredith et M. Shane Esson. Les responsabilités du Comité de gouvernance comprennent l'examen annuel du cadre de référence propre au Conseil, aux comités, au président du Conseil, au président-directeur général et à la société de gestion Vantage Airport Group, anciennement Vancouver Airport Services (YVRAS). De plus, ce comité formule et recommande des politiques de gouvernance de même que des matrices d'évaluation.

## COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAUTAIRE ET COMITÉ DE GESTION DU BRUIT AÉRONAUTIQUE

Le Comité consultatif communautaire se réunit pour aborder les questions pouvant avoir une incidence sur la collectivité. Les réunions de ce comité se tiennent en même temps que celles du Comité de gestion du bruit aéronautique. Les membres de ce dernier comité représentent chacune des villes de Dieppe, Riverview et Moncton, de même que l'aéroport, les utilisateurs d'aéronefs, NAV CANADA, Transports Canada et la Commission du district d'aménagement du Grand Moncton. Les deux comités ont satisfait aux engagements conformément aux exigences du bail foncier de Transports Canada. M. James Morris est l'actuel président de ces comités.

## LA REDDITION DE COMPTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration de la DAIGM Inc. sont rémunérés comme suit : présidente, 10 000 \$, secrétaire-trésorier, 8 000 \$, et tous les autres membres, 2 500 \$. Aucun cas de non-respect du code de conduite n'a été signalé parmi les membres du Conseil d'administration de la DAIGM Inc. en 2012.



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA DAIGM INC.



## **Mme Kim Wilson**

Titre : Présidente  
Poste : Directrice principale,  
Planification de la Société  
et responsabilité sociale,  
*Loto Atlantique*  
Nommée par : Direction de l'Aéroport  
international du Grand  
Moncton Inc.



## **Mme Karen L. LeBlanc, BA, LLB**

Titre : Présidente, Comité  
de la gouvernance  
Poste : Avocate,  
Nommée par : Gouvernement  
du Canada



## **M. André Pelletier**

Titre : Vice-président  
Poste : Directeur des filiales  
immobilières et des prêts  
hypothécaires,  
*Assomption Vie*  
Nommé par : Chambre de commerce  
du Grand Moncton



## **M. Robert Price**

Titre : Directeur  
Poste : Président  
*Integrity Home  
Health Services*  
Nommé par : Province du  
Nouveau-Brunswick



## **M. Jack Low, CA CMA FCA ICD.D**

Titre : Secrétaire-trésorier  
Président, Comité de  
vérification  
Poste : Retraité  
Nommé par : Ville de Riverview



## **M. Brian Baxter**

Titre : Directeur  
Poste : Immobilier/Éducation  
Nommé par : Gouvernement  
du Canada



## **M. Christopher Bacich**

Titre : Directeur  
Poste : Directeur général,  
*BMW Moncton*  
Nommé par : Ville de Moncton



## **Mme Diane Cormier**

Titre : Directrice  
Poste : Financière Banque  
Nationale  
Nommée par : Direction de l'Aéroport  
international du Grand  
Moncton Inc.



## **M. Brian Donaghy**

Titre : Directeur  
Poste : Propriétaire,  
*Imprimerie Codiac*  
Nommé par : Entreprise Grand  
Moncton



## **M. Roland Collette**

Titre : Président, Comité de  
planification stratégique  
Poste : Président et propriétaire,  
*Proactif Sports Inc.*  
Nommé par : Ville de Dieppe



## RÉMUNÉRATION ET FRAIS DES DIRECTEURS

(En milliers de dollars, sauf indication contraire)

### Rémunération des directeurs

Rémunération annuelle	\$
Présidente	10
Vice-président	2,5
Secrétaire-trésorier	8
Directeurs	2,5

### Les honoraires du Conseil

Les honoraires des membres du Conseil et des comités du Conseil, relatifs aux réunions, sont de 300 \$ par réunion à laquelle ils sont présents.

### En 2012, la rémunération totale de chaque directeur était comme suit :

Rémunération	\$
Chris Bacich	8
Brian Baxter	7
Roland Collette	7
George Cooper	4
Diane Cormier	4
Brian Donaghy	7
Clifford Lavigne	8
Karen LeBlanc	6
Kathy-Ann Leger	4
Jack Low	13
Gil Meredith	7
André Pelletier	7
Bob Price	7
Maurice Richard	8
Kim Wilson	14
Shane Esson	aucune rémun. en 2012

### Les changements au Conseil d'administration de la DAIGM étaient comme suit :

#### Mandat terminé

Juillet 2012	George Cooper
Juillet 2012	Kathy-Ann Leger

#### Nouveaux membres du Conseil

Juillet 2012	Diane Cormier
Décembre 2012	Shane Esson



#### M. Clifford Lavigne, BED

Titre : Président, Comité  
environnemental  
Poste : Retraité  
Nommé par : Ville de Moncton



#### M. Maurice Richard, CA

Titre : Directeur  
Poste : Travailleur  
autonome  
Nommé par : Ville de Dieppe



#### M. Gil Meredith

Titre : Directeur  
Poste : Retraité  
Nommé par : Ville de Riverview



#### M. Shane Esson

Titre : Directeur  
Poste : *Midland Transport  
Limited*  
Nommé par : Direction de l'Aéroport  
international du Grand  
Moncton Inc.

Mise à jour :  
20 décembre 2012



# INITIATIVES STRATÉGIQUES

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA DIRECTION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DU GRAND MONCTON ET LA DIRECTION SE SONT DONNÉ LES OBJECTIFS SUIVANTS POUR LA PÉRIODE DE 2013 À 2017 :

- Poursuivre la croissance du trafic passagers et du fret afin d'atteindre un objectif de plus de 700 000 personnes et 40 000 tonnes respectivement.
- Terminer le prolongement de la piste 06/24.
- Établir une zone de fret aérien, comprenant des infrastructures pour le fret, dans le cadre du développement de la région en un Centre d'excellence en matière de logistique du fret aérien du Canada atlantique.
- Remplacer l'infrastructure opérationnelle, qui est âgée.
- Continuer à déterminer des « initiatives vertes » lorsque cela est faisable sur le plan économique.
- Continuer à collaborer avec toutes les parties prenantes pour les points ci-dessus.
- Travailler en collaboration avec le Conseil des aéroports du Canada (CAC), et autres, afin d'encourager le gouvernement fédéral à supprimer les loyers des petits aéroports.

## 2012 : DONNÉES RÉELLES C. PLAN D'AFFAIRES *(en millions de dollars)*

	Données réelles	Plan	Différence	Explication
Produits	15,4	15,1	0,3	Augmentation des revenus de sources non aéronautiques, comme le stationnement et la location de véhicules
Charges	12,7	12,6	(0,1)	Coûts d'expansion du fret
Charges en capital	11,3	17,2	5,9	Calendrier des dépenses de prolongement de la piste

## PRÉVISION DU PLAN D'AFFAIRES POUR 2013 – 2017

	2013	2014	2015	2016	2017
Produits	15,8	16,0	16,4	17,0	17,7
Charges	13,7	13,4	13,6	15,7	15,4
Charges en capital	14,7	14,8	10,0	2,3	7,1

# EXAMEN DES FINANCES

La Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc. (DAIGM) a été constituée en société sans capital-actions le 22 juin 1995, en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. La DAIGM Inc. est exonérée d'impôt sur le revenu en vertu de la Loi relative aux cessions d'aéroports. Tous ses revenus sont réinvestis dans l'exploitation et le développement de l'aéroport.

La DAIGM Inc. n'est pas tenue de payer un loyer au gouvernement fédéral avant 2016. Conformément aux exigences du bail foncier, aucun contrat, que ce soit pour des biens, des services ou aux fins d'étude, d'un montant supérieur à 75 000 \$ (en dollars de 1997), rajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation (IPC), n'a été attribué en 2012.

Les gains nets en 2012 s'établissent à 3 136 290 \$ par rapport à 2 443 683 \$ en 2011. L'augmentation des gains nets provient de l'augmentation du nombre de vols commerciaux de passagers et des revenus générés grâce aux passagers, comme le stationnement. Les charges d'exploitation ont augmenté en 2012 en raison des coûts d'expansion du fret et de la hausse des frais d'entrepreneurs de l'extérieur. Tous les apports servent à financer les travaux d'immobilisation opérationnels, y compris l'équipement mobile et le balisage lumineux.

Le Fonds Amélioration des infrastructures et reconstruction (AIR) a engrangé 5 464 672 \$ nets au titre de la perception en 2012. Le Fonds AIR a pour but de financer des projets d'infrastructure, comme l'allongement de la piste 06/24, la reconstruction de la piste 11/29, la construction de la nouvelle aérogare, et donc de servir les clients. Depuis 1999, le Fonds AIR a amassé 42,4 millions de dollars. Ces fonds ont servi à payer 14,1 millions de dollars en intérêts et le principal de 17,1 millions de dollars, de même qu'à acquérir des immobilisations d'une valeur totale de 7,3 millions de dollars. En 2012, le solde net du Fonds AIR s'élevait à 3,9 millions de dollars, somme qui servira à financer les projets d'expansion qui s'imposeront au cours des cinq prochaines années pour un coût approximatif de 38 millions de dollars.

## RATIFICATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

La Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton (DAIGM) et l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFCP) ont conclu une entente de convention de cinq ans.

Cette entente intervient après plusieurs mois de négociations. Les membres du local 60605 de l'Union canadienne des employés des transports (UCET) ont tous voté en faveur de la ratification de la convention le 15 février.



# ÉTATS FINANCIERS

Greater Moncton International Airport Authority Inc. /  
Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.

*le 31 décembre 2012*

# TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport du vérificateur	EF1 - EF2
États des résultats et de l'évolution de l'actif net	EF3
Bilan	EF4
État des flux de trésorerie	EF5
Notes complémentaires aux états financiers	EF6 - EF16
Tableau des produits et des charges	EF17



Grant Thornton

# RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

## **Grant Thornton s.r.l.**

Bureau 500  
633, rue Main, C.P. 1005  
Moncton, N.-B.  
E1C 8P2  
Tél. : (506) 857-0100  
Télec. : (506) 857-0105  
[www.GrantThornton.ca](http://www.GrantThornton.ca)

## **Au Conseil d'administration de**

### **Greater Moncton International Airport Authority Inc. / Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.**

Nous avons vérifié les états financiers joints de la Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc./Greater Moncton International Airport Authority Inc., qui comprennent le bilan de l'exercice terminé en date du 31 décembre 2012, du 31 décembre 2011 et du 1<sup>er</sup> janvier 2011, ainsi que les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, de même que les principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

## **RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes de comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que des contrôles internes que la Direction juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que ce soit en raison de fraude ou d'erreurs.

## **RESPONSABILITÉ DES VÉRIFICATEURS**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit conforme aux normes éthiques, planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Audit • Fiscalité • Conseil

Grant Thornton s.r.l. Membre canadien de Grant Thornton International Ltée

La vérification comporte des procédures visant à obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Les procédures adoptées dépendent du jugement des vérificateurs, notamment l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes des états financiers, que ce soit en raison de fraude ou d'erreurs. Lorsqu'ils évaluent ces risques, les vérificateurs considèrent les contrôles internes qui régissent la préparation et la présentation fidèle des états financiers par la Société, de façon à élaborer des procédures appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer un avis sur l'efficacité des contrôles internes de la Société. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour servir de base à notre opinion.

## **OPINION**

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc. en date du 31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1<sup>er</sup> janvier 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## **INFORMATIONS COMPARATIVES**

Sans modifier notre opinion, nous souhaitons attirer l'attention à la note 3 du bilan des états financiers, laquelle décrit l'adoption, par la DAIGM, le 1<sup>er</sup> janvier 2012, des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, avec une date de transition au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La direction a appliqué ces normes de manière rétrospective à l'information comparative des présents états financiers, y compris au bilan en date du 31 décembre 2011 et du 1<sup>er</sup> janvier 2011, ainsi qu'aux états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésoreries pour l'exercice terminée le 31 décembre 2011, et aux informations connexes.

Moncton, Nouveau-Brunswick

le 22 mars 2013



Comptables Agréés

## États des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice financier terminé le 31 décembre	2012	2011
<b>Produits</b>		
Aéronefs (page 17)	5 702 914 \$	4 989 715 \$
Aéroport (page 17)	<u>4 196 600</u>	<u>4 066 078</u>
	9 899 514	9 055 793
Produits du Fonds A.I.R., déduction faite des charges (note 10)	<u>5 464 672</u>	<u>4 794 904</u>
	<u>15 364 186</u>	<u>13 850 697</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et avantages sociaux des employés (page 17)	2 592 849	2 756 596
Autres frais d'exploitation et d'administration (page 17)	6 487 809	5 689 529
Amortissement	2 539 602	2 093 946
Intérêts sur le financement bancaire à terme	<u>1 052 886</u>	<u>924 360</u>
	<u>12 673 146</u>	<u>11 464 431</u>
Excédent des revenus sur les charges avant autre revenu	2 691 040	2 386 266
<b>Autre revenu</b>		
Variation de la juste valeur des instruments financiers (note 9)	<u>445 250</u>	<u>57 417</u>
Excédent des revenus sur les charges	<u>3 136 290 \$</u>	<u>2 443 683 \$</u>
Actifs nets, début d'exercice	18 969 836 \$	16 526 153 \$
Excédent des revenus sur les charges	<u>3 136 290</u>	<u>2 443 683</u>
Actifs nets, fin d'exercice	<u>22 106 126 \$</u>	<u>18 969 836 \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.



## Bilan

31 décembre	2012	2011	1 <sup>er</sup> janvier 2011
<b>Actifs</b>			
À court terme			
Espèces et quasi-espèces	948 402 \$	2 376 906 \$	1 278 185 \$
Débiteurs	2 621 989	1 243 449	963 579
Fournitures et approvisionnements	97 355	113 276	117 596
Charges payées d'avance	111 160	83 674	87 562
	<u>3 778 906</u>	<u>3 817 305</u>	<u>2 446 922</u>
Encaisse affectée (note 4)	15 402 193	12 272 709	1 391 354
Excédent du régime de retraite (note 12)	1 220 250	872 250	729 250
Immobilisations (note 5)	<u>44 361 792</u>	<u>35 682 260</u>	<u>28 652 925</u>
	<u>64 763 141 \$</u>	<u>52 644 524 \$</u>	<u>33 220 451 \$</u>
<b>Passifs</b>			
À court terme			
Créditeurs (note 7)			
- fournisseurs	1 200 392 \$	1 388 848 \$	1 335 038 \$
- capital	2 464 357	1 008 604	64 357
Produits perçus d'avance	8 934	9 202	8 594
Dépôts remboursables	165 232	165 232	164 632
Financement bancaire exigible à moins d'un an (note 8)	<u>3 043 405</u>	<u>2 630 905</u>	<u>1 962 083</u>
	<u>6 882 320</u>	<u>5 202 791</u>	<u>3 534 704</u>
Indemnités de départ (note 13 (d))	381 186	377 168	392 198
Financement bancaire à terme (note 8)	34 489 079	26 745 049	11 360 299
Passifs à titre d'instruments financiers (note 9)	<u>904 430</u>	<u>1 349 680</u>	<u>1 407 097</u>
	<u>42 657 015</u>	<u>33 674 688</u>	<u>16 694 298</u>
Actifs nets	<u>22 106 126</u>	<u>18 969 836</u>	<u>16 526 153</u>
	<u>64 763 141 \$</u>	<u>52 644 524 \$</u>	<u>33 220 451 \$</u>

Engagements (note 13)

Au nom du Conseil d'administration

*Kim S. Wilson*

Directrice

*André Pelletier*

Directeur

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

## État des flux de trésorerie

Exercice financier terminé le 31 décembre	2012	2011
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces		
<b>Exploitation</b>		
Excédent des revenus sur les charges	3 136 290 \$	2 443 683 \$
Amortissement	2 539 602	2 093 946
Perte (gain) sur la disposition	37 576	(16 117)
Variation de l'excédent du régime de retraite	(348 000)	(143 000)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(445 250)	(57 417)
	<u>4 920 218</u>	<u>4 321 095</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 11)	<u>(1 574 811)</u>	<u>(231 674)</u>
	<u>3 345 407</u>	<u>4 089 421</u>
<b>Financement</b>		
Remboursement du financement bancaire	(2 843 470)	(1 946 428)
Émission de financement bancaire	11 000 000	18 000 000
Variation du capital à verser	1 455 753	944 247
Encaisse affectée	(3 129 484)	(10 881 355)
	<u>6 482 799</u>	<u>6 116 464</u>
<b>Investissement</b>		
Produit tiré de la disposition des actifs	18 933	20 388
Achats ou ajouts		
Véhicules	(1 038 260)	(200 210)
Équipement	(123 829)	(76 288)
Infrastructure	(13 758 672)	(8 623 220)
Aérogare	(267 992)	(246 177)
Subventions et contributions	3 913 110	18 343
	<u>(11 256 710)</u>	<u>(9 107 164)</u>
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	(1 428 504)	1 098 721
Espèces et quasi-espèces		
Début de l'exercice	<u>2 376 906</u>	<u>1 278 185</u>
Fin de l'exercice	<u>948 402 \$</u>	<u>2 376 906 \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

**31 décembre 2012**

---

## **1. NATURE DES ACTIVITÉS**

La Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc. (DAIGM)/Greater Moncton International Airport Authority (GMIAA) Inc. a été constituée le 22 juin 1995 à titre de société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La DAIGM est exonérée d'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi relative aux cessions d'aéroports*. Tous ses revenus sont réinvestis dans l'exploitation et le développement de l'aéroport.

La DAIGM est régie par un Conseil d'administration dont les membres sont proposés par les municipalités de Moncton, de Riverview et de Dieppe, les gouvernements fédéral et provincial, la Chambre de commerce du Grand Moncton, Entreprise Grand Moncton et le Conseil d'administration de la DAIGM Inc., conformément aux qualifications requises par les règlements administratifs.

---

## **2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les états financiers de la DAIGM ont été dressés conformément à la partie III, normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (OSBL). Les principales conventions comptables choisies par la DAIGM et appliquées aux états financiers sont les suivantes.

### **Comptabilité par fonds**

DAIGM suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour la comptabilité des produits et des charges. Toutes les activités sont comptabilisées dans le fonds d'administration général.

### **Constataion des produits**

Les redevances d'atterrissage, les redevances d'aérogare et les revenus de stationnement sont constatés en fonction de l'utilisation des installations de l'aéroport. Les revenus tirés des concessions sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont calculés en appliquant les pourcentages convenus des ventes affichées par les concessionnaires, sous réserve des loyers minimums garantis. Les produits provenant des locations (et des permis) sont constatés sur la durée des baux, des licences et des permis. Les frais d'améliorations aéroportuaires (FAA), déduction faite des charges de perception, sont constatés mensuellement en fonction des billets d'avion vendus. Les produits perçus d'avance comprennent les montants excédentaires reçus au cours de l'exercice financier en sus du montant de garantie minimale consentie par les agences de location de voitures. La reconnaissance de ces montants excédentaires à titre de produits perçus d'avance se fonde sur une évaluation effectuée le 30 juin annuellement portant sur les activités de toutes ces agences pendant l'ensemble de l'exercice.

### **Espèces et quasi-espèces**

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la DAIGM a déterminé que les espèces et quasi-espèces se composent de l'encaisse, des soldes bancaires, déduction faite des découverts, ainsi que des instruments à court terme très liquides du marché monétaire dont le terme initial est égal ou inférieur à trois mois. Les emprunts bancaires et l'encaisse affectée sont considérés comme des activités de financement.

### **Fournitures et approvisionnements**

Les fournitures et approvisionnements sont présentés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Ces stocks sont constitués de matériel utilisé pour l'entretien des pistes et des équipements. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

31 décembre 2012

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Infrastructure côté piste	5 % - 10 %
Équipement	10 % - 33 %
Infrastructure côté ville	2,5 % - 10 %
Véhicules	5 % - 20 %
Nouvelle aérogare	2,5 % - 33,33 %
Rénovations de l'ancienne aérogare	10 % - 33,33 %

Les subventions et contributions visant l'acquisition d'immobilisations viennent en déduction du coût des biens immobiliers.

### Avantages sociaux futurs

La DAIGM comptabilise ses obligations découlant du régime d'avantages sociaux des salariés, ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. À cette fin, la DAIGM a adopté les conventions suivantes:

- Le coût du régime de retraite à prestations déterminées accumulées est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, selon les meilleures estimations de la Direction concernant le rendement prévu des placements du régime, la progression des niveaux de salaire et l'âge de départ à la retraite des salariés;
- Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. La méthode d'évaluation de la valeur du marché des actifs permet d'établir leur valeur liée au marché sur une période de trois ans;
- Le coût des services passés découlant d'une modification du régime est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'espérance de vie prévue des anciens participants à la date de la modification ;
- Tout gain actuariel net (perte) excédant 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs du régime, selon le plus élevé des deux montants, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'espérance de vie prévue des anciens participants.

### Estimations comptables

Pour dresser des états financiers, la Direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur la présentation des montants de l'actif, du passif, des engagements et des éventualités à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges présentés pour l'exercice considéré. Ces estimations et hypothèses comprennent notamment la durée de vie utile des immobilisations, les ajustements d'évaluation et les provisions pour éventualités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Le cas échéant, les ajustements seront reflétés dans les résultats de l'exercice au cours duquel les estimations seront révisées.

31 décembre 2012

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### Instruments financiers dérivés

L'exposition de la DAIGM aux risques liés aux taux d'intérêt découle des fluctuations de ces taux. La DAIGM utilise des instruments dérivés, comme des swaps de taux d'intérêts, pour réduire son exposition aux risques liés aux taux d'intérêt, en ce qui concerne ses financements bancaires avec taux variables. Les ententes conclues permettent de convertir les taux d'intérêt variables en taux fixes. Pour les instruments dérivés entrés après la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la DAIGM a désigné chaque swap de taux d'intérêt comme couverture de flux de trésorerie, en adoptant la comptabilité de couverture pour consigner ces swaps de taux d'intérêt, conformément aux normes comptables canadiennes pour les OSBL. La DAIGM n'est donc pas tenue de comptabiliser la juste valeur des swaps de taux d'intérêt dérivés. Les ententes relatives aux swaps de taux d'intérêts supposent l'échange périodique de paiements sans l'échange du montant principal notionnel sur lequel les paiements sont basés, et ceux-ci sont comptabilisés comme un ajustement des charges d'intérêt sur l'instrument financier de couverture. Le montant connexe à payer, ou à recevoir des contreparties sont compris comme un ajustement aux intérêts courus. Les instruments financiers dérivés comptabilisés avant la date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont indiqués dans le bilan à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans l'état des résultats.

## 3. CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS LIÉS À LA MÉTHODE COMPTABLE

Ces états financiers sont les premiers pour lesquels la DAIGM a appliqué les normes comptables canadiennes pour les OSBL. Les états financiers pour l'exercice terminée le 31 décembre 2012 ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les OSBL. L'information comparative présentée pour l'exercice terminée le 31 décembre 2011 a été préparée conformément aux normes comptables canadiennes des OSBL et aux dispositions énoncées dans le chapitre 1500 « Application initiale des normes ».

La date de transition aux normes comptables canadiennes des OSBL est le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer les présents états financiers sont indiquées à la note 2. La transition aux normes comptables canadiennes des OSBL n'a pas eu d'effets significatifs sur l'état des résultats pour l'exercice terminée le 31 décembre 2011 ou sur l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminée le 31 décembre 2011. L'adoption des normes comptables canadiennes des OSBL a entraîné des ajustements aux actifs et aux passifs nets précédemment comptabilisés, au 31 décembre 2011. Les ajustements apportés aux actifs et passifs nets au 31 décembre 2011 ont été les suivants :

	Ref	
Actifs nets au 31 décembre 2011, conformément aux PCGR précédents		17 810 673 \$
<i>Imputation aux actifs nets à la transition</i>		
Changement de la juste valeur des instruments financiers	(a)	1 159 163
Actifs nets au 31 décembre 2011, conformément aux normes comptables canadiennes des OSBL		<u>18 969 836 \$</u>

## Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012

### 3. CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS LIÉS À LA MÉTHODE COMPTABLE (suite)

	Ref	
Passif à titre d'instruments financiers au 31 décembre 2011, conformément aux PCGR précédents		2 508 843 \$
<i>Imputation aux actifs nets à la transition</i>		
Changement de la juste valeur des instruments financiers	(a)	<u>(1 159 163)</u>
Passifs à titre d'instruments financiers au 31 décembre 2011, conformément aux normes comptables canadiennes pour les OSBL		<u>1 349 680 \$</u>

#### a) Instruments financiers

Pour les dérivés conclus après la date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la DAIGM a désigné chaque swap de taux d'intérêt comme couverture de flux de trésorerie, en adoptant la comptabilité de couverture pour comptabiliser les swaps de taux d'intérêt conformément aux normes comptables canadiennes des OSBL; la DAIGM n'est donc pas tenue de comptabiliser la juste valeur des dérivés des swaps de taux d'intérêts.

Lors de la transition, la DAIGM n'a appliqué aucune exemption facultative.

### 4. ENCAISSE AFFECTÉE

	2012		2011		1 <sup>er</sup> janvier 2011
Fonds AIR aux fins des immobilisations	3 879 412 \$		1 940 659 \$		853 541 \$
Autres capitaux (affectés par le Conseil)	522 781		522 781		522 781
Fonds de financement d'immobilisation	11 000 000		9 809 269		-
Indemnités de départ (Note 13 (d))	-		-		15 032
	<u>15 402 193 \$</u>		<u>12 272 709 \$</u>		<u>1 391 354 \$</u>

### 5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Affectation de subventions et de contributions discrétionnaires	Amortissement cumulé	2012 Valeur comptable nette
Infrastructure côté piste**	41 256 705 \$	(12 164 318) \$	(5 927 117) \$	23 165 270 \$
Équipements	1 613 353	(315 710)	(1 058 867)	238 776
Infrastructure côté ville**	7 671 636	(4 625 448)	(1 051 565)	1 994 623
Véhicules	5 587 390	(164 591)	(2 430 739)	2 992 060
Nouvelle aérogare**	25 787 716	(3 892 189)	(6 100 909)	15 794 618
Rénovations de l'ancienne aérogare**	1 117 545	(495 356)	(445 744)	176 445
	<u>83 034 345 \$</u>	<u>(21 657 612) \$</u>	<u>(17 014 941) \$</u>	<u>44 361 792 \$</u>

## Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012

### 5. IMMOBILISATIONS (suite)

	Coût	Affectation de subventions et de contributions discrétionnaires	Amortissement cumulé	2011 Valeur comptable nette
Infrastructure côté piste**	27 498 037 \$	(8 287 511) \$	(4 679 228) \$	14 531 298 \$
Équipements	1 537 653	(279 410)	(947 134)	311 109
Infrastructure côté ville**	7 671 636	(4 625 448)	(946 063)	2 100 125
Véhicules	4 609 188	(164 591)	(2 151 864)	2 292 733
Nouvelle aérogare**	25 528 684	(3 892 189)	(5 444 034)	16 192 461
Rénovations de l'ancienne aérogare**	1 108 586	(495 356)	(358,696)	254 534
	<u>67 953 784 \$</u>	<u>(17 744 505) \$</u>	<u>(14,527,019) \$</u>	<u>35,682,260 \$</u>

	Coût	Affectation de subventions et de contributions discrétionnaires	Amortissement cumulé	1 <sup>er</sup> janvier 2011 Valeur comptable nette
Infrastructure côté piste**	18 874 818 \$	(8 287 511) \$	(3 842 808) \$	6 744 499 \$
Équipements	1 483 034	(293 160)	(799 282)	390 592
Infrastructure côté ville**	7 671 636	(4 625 448)	(840 560)	2 205 628
Véhicules	4 562 229	(164 591)	(2 026 445)	2 371 193
Nouvelle aérogare**	25 368 924	(3 873 844)	(4 795 603)	16 699 477
Rénovations de l'ancienne aérogare**	1 022 168	(495 356)	(285 276)	241 536
	<u>58 982 809 \$</u>	<u>(17 739 910) \$</u>	<u>(12 589 974) \$</u>	<u>28 652 925 \$</u>

Sont inclus dans la valeur nette comptable de l'infrastructure côté piste, 10 280 360 \$ (31 décembre 2011 - 376 927 \$; 1<sup>er</sup> janvier 2011 - 354 637 \$) d'immobilisations non amortis car ils ne sont pas disponibles pour l'utilisation.

\*\* Ces immobilisations sont considérés comme des améliorations locatives en vertu du bail foncier de soixante ans avec le gouvernement du Canada.

### 6. MARGE DE CRÉDIT

La DAIGM dispose d'une marge de crédit d'exploitation de 1 million de dollars portant intérêt au taux préférentiel minoré de 1 %. À titre de garantie, la DAIGM fournit l'hypothèque sur propriété louée en vertu du bail foncier entre la DAIGM et Sa Majesté la Reine du Canada, représentée par le ministre des Transports, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1997.

### 7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Sont inclus dans les créditeurs et charges à payer les remises du gouvernement de néant \$ (31 décembre 2011 - 54 391 \$; 1<sup>er</sup> janvier 2011 - 55 183 \$) pour la TVH, et 41 574 \$ (31 décembre 2011 - 33 485 \$; 1<sup>er</sup> janvier 2011 - 28 425 \$) des retenues salariales à la source.

## Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012

### 8. FINANCEMENT BANCAIRE À TERME

Prêts à terme consentis par la CIBC, arrivant à échéance le 2 juillet 2017, portant intérêt au taux des acceptations bancaires de 0,48 % par an, renouvelés tous les 90 jours. Il y a deux swaps de taux d'intérêt, avec des taux fixes de 6,46 % (montant initial de 12,1 M\$) et de 6,28 % (montant initial de 6 M\$) liés à l'emprunt à terme. Les paiements en capital sont des versements annuels de 1 666 666 \$ (2013 - 2016) et de 1 616 672 \$ (2017).

	<u>2012</u>		<u>2011</u>		<u>1<sup>er</sup> janvier 2011</u>
	<b>8 283 336</b>	\$	9 950 002	\$	12 072 382

Prêt à terme de la CIBC, amorti jusqu'en mai 2018, remboursable en paiements de capital trimestriels de 55 643 \$ plus intérêts. Taux d'intérêt préférentiel moins 1 %.

	<b>1 224 148</b>		1 502 363		1 250 000
--	------------------	--	-----------	--	-----------

Prêt à terme de la CIBC, amorti jusqu'en septembre 2026, remboursable en paiements de capital trimestriels de 116 667 \$ plus intérêts. Taux d'intérêt préférentiel moins 1 %.

	<b>6 300 000</b>		6 923 589		-
--	------------------	--	-----------	--	---

Prêts à terme consentis par la CIBC, arrivant à échéance le 30 janvier 2013, portant intérêt au taux des acceptations bancaires de 0,48 % par an, renouvelés tous les 90 jours. Il y a un swap de taux d'intérêt avec un taux fixe de 3,84 % par an (montant initial de 11 M\$). Les paiements en capital, sont des versements trimestriels de 137 500 \$.

	<b>10 725 000</b>		11 000 000		-
--	-------------------	--	------------	--	---

Prêt à terme consenti par la CIBC, arrivant à échéance le 21 janvier 2013, portant intérêt au taux des acceptations bancaires de 0,48 % par an, renouvelé tous les 90 jours. Il y a un swap de taux d'intérêt avec un taux fixe de 3,14 % par an (au montant initial de 11 M\$). Les paiements en capital, versés chaque trimestre à compter de novembre 2013, sont de 137 500 \$.

	<b>11 000 000</b>		-		-
--	-------------------	--	---	--	---

	<b>37 532 484</b>		29 375 954		13 322 382
--	-------------------	--	------------	--	------------

Montant dû à moins d'un an

	<b>3 043 405</b>		2 630 905		1 962 083
--	------------------	--	-----------	--	-----------

	<b>34 489 079</b>	\$	26 745 049	\$	11 360 299
--	-------------------	----	------------	----	------------

À titre de garantie pour les prêts à terme de la CIBC, la DAIGM a fourni l'hypothèque sur propriété louée en vertu du bail entre la DAIGM et Sa Majesté la Reine du Canada, représentée par le ministre des Transports, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1997. Il s'agit d'un contrat de garantie générale visant tous les avoirs de la DAIGM.



## Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012

### 8. FINANCEMENT BANCAIRE À TERME (suite)

Les remboursements en capital exigibles pour les cinq prochains exercices s'effectueront comme suit :

2013	3 043 405	\$
2014	3 455 905	
2015	3 455 905	
2016	3 455 905	
2017	3 405 911	

### 9. PASSIF À TITRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

En 2001, la DAIGM a conclu des swaps de taux d'intérêt entraînant la conversion des taux d'acceptation bancaire variables en des taux fixes de 6,46 % et de 6,28 %. Les variations de juste valeur sont comptabilisées, dans l'état des résultats d'exploitation, sous « variation de la juste valeur des instruments financiers », laquelle était de 445 250 \$ pour 2012 (2011 – 57 417 \$). En date du 31 décembre 2012 les swaps de taux d'intérêt étaient en position débitrice nette de 904 430 \$ (31 décembre 2011 – 1 349 680 \$; 1<sup>er</sup> janvier 2011 – 1 407 097 \$). Le montant notionnel des passifs financiers derives, au 31 décembre 2012, était de 8 283 336 \$ (31 décembre 2011 – 9 950 002 \$; 1<sup>er</sup> janvier 2011 – 12 072 382 \$).

### 10. RÉSULTATS DU FONDS AIR

2012

2011

Le 1<sup>er</sup> octobre 1998, la Direction a inauguré le programme du Fonds AIR dans le but de financer des projets d'infrastructure comme la reconstruction des pistes, la nouvelle aérogare ainsi que d'autres projets d'investissement jugés appropriés par la DAIGM.

#### Produits

Redevances perçues

5 856 557 \$ 5 146 682 \$

Intérêts

22 772 11 989

5 879 329 5 158 671

#### Charges

Taxes de manutention

414 657 363 767

Excédent des produits sur les charges

5 464 672 \$ 4 794 904 \$

## Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012

### 11. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2012</u>		<u>2011</u>	
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :				
Débiteurs	(1 378 540)	\$	(279 870)	\$
Fournitures et approvisionnements	15 921		4 320	
Charges payées d'avance	(27 486)		3 888	
Créditeurs – fournisseurs	(188 456)		53 810	
Produits perçus d'avance	(268)		608	
Dépôts remboursables	-		600	
Indemnités de départ	4 018		(15 030)	
	<u>(1 574 811)</u>	<u>\$</u>	<u>(231 674)</u>	<u>\$</u>

### 12. RÉGIME DE RETRAITE

La DAIGM est un employeur participant au régime de retraite du Conseil des aéroports du Canada (le « régime du CAC »), régime de retraite à entreprises multiples. Le régime assure des prestations déterminées aux employés qui, dans le cadre de leur emploi, ont été transférés du gouvernement du Canada. Le régime du CAC offre également un régime à cotisations déterminées à tous les autres employés de la DAIGM.

Le gouvernement du Canada est tenu de respecter la totalité des prestations de retraite constituées avant le transfert en date du 1<sup>er</sup> septembre 1997. Le régime du CAC a la responsabilité de verser toutes les prestations de retraite constituées à compter de la date du transfert.

	<u>2012</u>		<u>2011</u>		<u>1<sup>er</sup> janvier 2011</u>	
Information sur le régime de retraite à prestations déterminées du CAC :						
Obligation au titre des prestations constituées	(5 475 000)	\$	(4 858 000)	\$	(4 376 000)	\$
Juste valeur du marché des actifs du régime	<u>5 102 250</u>		<u>4 260 250</u>		<u>3 926 250</u>	
Situation de capitalisation – déficit du régime	<u>(372 750)</u>	<u>\$</u>	<u>(597 750)</u>	<u>\$</u>	<u>(449 750)</u>	<u>\$</u>
Déficit du régime	(372 750)	\$	(597 750)	\$	(449 750)	\$
Perte actuarielle nette non constatée	<u>1 593 000</u>		<u>1 470 000</u>		<u>1 179 000</u>	
Excédent du régime de retraite constaté	<u>1 220 250</u>	<u>\$</u>	<u>872 250</u>	<u>\$</u>	<u>729 250</u>	<u>\$</u>
Charge nette au titre du régime de retraite	156 000	\$	259 000	\$	263 000	\$
Cotisations patronales	504 000	\$	402 000	\$	357 000	\$
Cotisations salariales	41 000	\$	41 000	\$	40 000	\$
Perte actuarielle nette non constatée à ce jour	1 593 000	\$	1 470 000	\$	1 179 000	\$
Prestations versées	188 000	\$	155 000	\$	134 000	\$

## Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012

### 12. RÉGIME DE PENSION (suite)

Par suite d'une évaluation actuarielle en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la DAIGM est tenue d'effectuer des paiements mensuels spéciaux de 26 925 \$, et ce, afin de capitaliser le déficit de solvabilité en date de l'évaluation actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les cotisations régulières de la DAIGM ont par ailleurs augmenté, passant de 21,3 % à 21,4 % des portions de salaire applicables.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour calculer les obligations au titre des prestations constituées de la DAIGM sont les suivantes :

	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2011</b>
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	6,50 %	6,50 %	6,50 %
Taux d'actualisation	4,50 %	5,10 %	5,50 %
Taux de progression des niveaux de salaire	4,0 %	4,0 %	4,0 %

La valeur actuarielle des prestations accumulées en vertu du régime pour l'exercice financier 2012 repose sur l'obligation établie par extrapolation par les actuaires. L'évaluation formelle la plus récente a été effectuée par les actuaires en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Selon les actuaires, l'écart entre le résultat financier obtenu et l'extrapolation proposée aurait été négligeable s'ils avaient effectué une évaluation formelle en date du 31 décembre 2012. Les actuaires doivent déposer leur prochain rapport d'évaluation le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

	<b>Pourcentage des actifs du régime</b>		
	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2011</b>
Les actifs du régime de prestations déterminées se composent de:			
Titres de participation canadiens	58,00 %	59,90 %	63,70 %
Titres de créances	31,00 %	33,10 %	36,30 %
Autres	11,00 %	7,00 %	-
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

### 13. ENGAGEMENTS

(a) Le 1<sup>er</sup> septembre 1997, la DAIGM a signé une entente avec le gouvernement du Canada pour le transfert du contrôle de l'aéroport de Moncton à la DAIGM. La DAIGM a également signé un bail foncier avec le gouvernement du Canada (le « locateur ») entrant en vigueur à cette même date et visant la location des installations aéroportuaires par la DAIGM pendant une période initiale de 60 ans. Une option de renouvellement de 20 ans est disponible, mais la DAIGM aura l'obligation de restituer le contrôle de l'aéroport de Moncton au gouvernement du Canada à la fin de la période de renouvellement, à moins qu'une entente de prolongation n'ait été convenue.

La DAIGM n'est pas tenue de payer un loyer au locateur avant 2016. Le contrat de location-exploitation de l'aéroport stipule qu'après 2015, la DAIGM devra calculer le montant du loyer payable au locateur au moyen d'une formule prenant en compte les recettes annuelles de l'aéroport.

**31 décembre 2012**

---

**13. ENGAGEMENTS** (suite)

- (b) En août 1995, le gouvernement du Canada a effectué une évaluation environnementale de la propriété de l'aéroport du Grand Moncton, connue sous le nom de Rapport de l'étude préliminaire sur l'environnement. Au départ, ce rapport visait à déterminer l'étendue du problème des substances dangereuses tel qu'il se posait au mois d'août 1995. La période d'évaluation a été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1997, date du transfert. L'article 37 du bail principal de l'aéroport permettra de déterminer à qui incomberait la responsabilité de prendre des mesures correctives, le cas échéant.

Toute obligation qui surviendrait à l'avenir quant à des dommages causés par des substances dangereuses avant le transfert à la DAIGM en date du 1<sup>er</sup> septembre 1997 incombe au gouvernement du Canada. La DAIGM est responsable de tout dommage environnemental qui aurait été causé par des substances dangereuses après la date du transfert.

- (c) La DAIGM et les Services aéroportuaires du Grand Moncton (SAGM) Ltée ont conclu une entente relative à des services de gestion et d'assistance à la DAIGM. L'entente est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2001 pour une période de 23 ans. Pour chacun des prochains 23 exercices, les frais minimums exigibles pour les services de gestion et d'assistance sont calculés en fonction des salaires et des avantages sociaux des gestionnaires de SAGM, en plus d'un incitatif minimum de 100 000 \$. En 2012, ces charges se sont élevées à 728 000 \$. En plus des montants minimum à payer décrits ci-dessus, la DAIGM pourrait encourir des frais supplémentaires déterminés selon une formule prévue dans l'entente de gestion.

- (d) Indemnités de départ

(i) Indemnités de départ placées en fiducie

En 1998, la Direction a reçu du gouvernement du Canada une somme de 245 892 \$ correspondant à la valeur actuelle de la totalité des indemnités de départ futures accumulées en vertu du régime des employés, en fonction de l'ensemble des années de service jusqu'au transfert en date du 1<sup>er</sup> septembre 1997. Le montant de l'évaluation a été déterminé par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada conformément aux recommandations publiées par l'Institut canadien des actuaires pour le calcul des valeurs de transfert des régimes de retraite enregistrés. La somme totale a été versée en date du 31 décembre 2011.

(ii) Régularisation continue au titre des indemnités de départ

En outre, depuis le transfert d'employés de Transports Canada, la DAIGM continue à prendre les indemnités en compte au fur et à mesure qu'elles sont gagnées. En date du 31 décembre 2012, cette composante totalisait 381 186 \$ (31 décembre 2011 - 377 168 \$; 1<sup>er</sup> janvier 2011 - 392 198 \$).

- (e) Pour 2013, le budget d'immobilisations de la DAIGM s'élève à environ 14 693 000 \$ à l'égard de son programme d'investissement dans les équipements et l'infrastructure.

31 décembre 2012

---

## 14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la DAIGM et la nature des risques auxquels ils peuvent être soumis sont les suivants :

### Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Il existe trois types de risques : risque de change, risque de taux d'intérêt et risque sur capitaux propres. La DAIGM n'est pas exposée aux risques de change et sur capitaux propres.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt vise les pertes financières éventuelles survenues en raison du changement des taux d'intérêt. Les éléments de passif financier à taux d'intérêt variable figurent parmi les instruments financiers susceptibles d'entraîner pour la DAIGM des risques de taux d'intérêt. À l'heure actuelle, la DAIGM dispose d'une marge de crédit de 1 million de dollars et de prêts à terme de 37,5 M\$ qui sont sujets au risque de taux d'intérêt en raison de taux variables. La DAIGM utilise donc des swaps de taux d'intérêt pour gérer une partie du risque lié au taux d'intérêt variables.

### Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la DAIGM exposés au risque de crédit comprennent les comptes débiteurs. La DAIGM atténue le risque de crédit lié à ses créances clients en établissant des politiques d'approbation de crédit et une procédure de surveillance régulière. Elle considère généralement solide la qualité du crédit de ses actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés. Le risque de crédit est atténué en raison du nombre restreint de clients.

La Direction revoit tous les trimestres la provision pour créances douteuses. La DAIGM met à jour son estimation de la provision pour créances douteuses en fonction des antécédents des clients.

### Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité se pose lorsque la DAIGM ne dispose pas d'espèces suffisantes pour satisfaire aux éléments du passif venant à échéance. La DAIGM possède une facilité de crédit afin d'avoir suffisamment de fonds pour satisfaire à toute exigence financière actuelle ou future prévisible, et ce, à un coût raisonnable.

## Tableau des produits et des charges

Exercice financier terminé le 31 décembre	2012		2011	
<b>Produits</b>				
<b>Aéronefs</b>				
Redevances d'atterrissage	3 982 788	\$	3 478 085	\$
Redevances d'aérogare	1 720 126		1 511 630	
	<u>5 702 914</u>	\$	<u>4 989 715</u>	\$
<b>Aéroport</b>				
Concessions	1 243 830	\$	1 245 444	\$
Intérêts	24 137		18 696	
Stationnement	1 807 723		1 700 928	
Location	498 435		490 249	
Recouvrement de l'impôt foncier encouru par les locataires	309 671		305 136	
Recouvrement des frais encourus par les locataires	179 734		169 680	
Divers	133 070		135 945	
	<u>4 196 600</u>	\$	<u>4 066 078</u>	\$
<b>Charges</b>				
<b>Salaires et avantages sociaux des employés</b>				
Salaires et traitements	2 194 246	\$	2 199 153	\$
Avantages sociaux	398 603		557 443	
	<u>2 592 849</u>	\$	<u>2 756 596</u>	\$
<b>Autres frais d'exploitation et d'administration</b>				
Publicité et marketing	772 168	\$	550 768	\$
Créances irrécouvrables	12 634		3 215	
Dépenses du Conseil d'administration	159 237		147 108	
Initiative de fret	353 725		-	
Communications - téléphones/cellulaires	70 044		65 632	
Contrats de services et contrats spéciaux	353 939		273 362	
Électricité	510 808		508 072	
Fret	4 770		6 690	
Essence	282 160		299 884	
Assurance	158 249		157 799	
Intérêts et frais bancaires	68 434		83 291	
Services de conciergerie	321 161		323 156	
Services de gestion et d'assistance	841 734		771 410	
Fournitures et approvisionnements	280 900		293 585	
Divers	75 607		88 032	
Fournitures de bureau	13 398		14 062	
Services professionnels et de consultation	182 991		128 579	
Impôts fonciers	858 842		853 040	
Réparations et entretien	301 909		353 971	
Services de sécurité	640 596		516 318	
Déplacements	114 120		127 052	
Services d'aqueduc et d'égout	110 383		124 503	
	<u>6 487 809</u>	\$	<u>5 689 529</u>	\$

